

Liberté Égalité Fraternité



LGT de l'Albanais Jeudi 26 janvier 2023







Parcoursup 2023

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur





- L'exhaustivité : Parcoursup permet de découvrir toutes les formations supérieures, y compris en apprentissage qui sont reconnues par l'Etat, c'est-à-dire contrôlées.
- Plus de 21 000 formations référencées
- La simplicité : Parcoursup simplifie vos démarches pour vous permettre de vous concentrer sur votre projet

Parcoursup, c'est une procédure dématérialisée avec 1 calendrier unique et 1 seul dossier à constituer.

 La liberté de choix : Parcoursup vous permet de choisir les formations qui vous intéressent

Vous formulez vos vœux sans les classer. Vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 1er juin 2023.

Ce n'est pas Parcoursup qui choisit votre affectation : les responsables des formations examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez.





LES PRINCIPES CLES DE PARCOURSUP

- Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation
- Des informations clés, pour mieux connaitre les formations, leurs attendus, les critères généraux d'examen des dossiers, les débouchés professionnels et faire les bons choix pour réussir
- La prise en compte du profil de chaque lycéen et le dernier mot donné au candidat pour choisir sa formation
- Des parcours de réussite personnalisés (Oui-Si) à l'université, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur





Sommaire

- > Le calendrier Parcoursup en 3 étapes
- > Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation
- > Étape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier
- > L'analyse des candidatures par les formations
- > Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix



Le calendrier 2023 en 3 étapes







Parmi les 21 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- Des formations non sélectives : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- Des formations sélectives: classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- Des formations en apprentissage

Des informations utiles à consulter sur chaque fiche formation: les critères et leur importance, le statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les admis dans la formation en N-1, les frais de scolarité, les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études...





LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER



Live Parcoursup:

Programme à retrouver sur Parcoursup.fr

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil Parcoursup)





Rechercher des formations sur Parcoursup.fr



Rechercher des formations en utilisant des mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité, aménagement spécifique...)

Afficher le taux d'accès par type de baccalauréat pour une information plus personnalisée

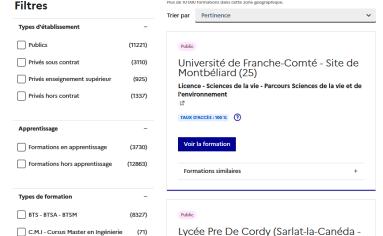
Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone géographique précise





Un moteur de recherche des formations pour visualiser :

- > Le statut de la formation (public/privé)
- > Le nombre de places en 2023
- Le taux d'accès en 2022, c'est à dire la proportion de candidats qui ont pu recevoir une proposition d'admission en phase principale
 Ce taux d'accès est désormais déclinable par type de baccalauréat
- > Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix









Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en 6 rubriques clés

- Découvrir la formation et ses caractéristiques : le statut de l'établissement, les contenus et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, les dates des journées portes ouvertes...
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures à travers la représentation visuelle des critères définis par les formations (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- Consulter les modalités de candidature en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- Accéder aux chiffres clés de la formation : ils déclinent les résultats de l'admission en 2022 pour vous permettre de mieux anticiper la procédure et les résultats de la phase d'admission. Des indicateurs sont calculés en termes de réussite voire d'insertion professionnelle (pour la majorité des BTS et mentions complémentaires)
- Connaitre les débouchés professionnels : possibilités de poursuite d'études
- Contacter et échanger avec l'établissement : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap





Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

Dans les formations non sélectives (licences et PASS)

Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite



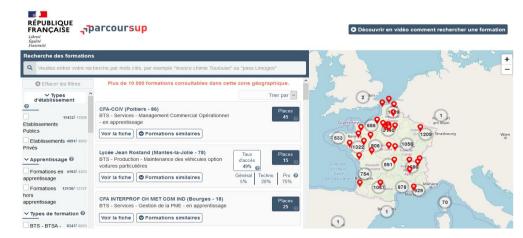


Des outils pour préparer votre projet d'orientation









Terminales2022-2023.fr:

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr:

- Le moteur de recherche Parcoursup
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région





L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

- Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.
- Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est facultative et n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux → Il pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.
- A partir du 2 juin 2023, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique contact dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.





Consolider son projet d'orientation

Modalités et critères d'analyse des candidatures, taux d'accès, nombre de places, profil des candidats classés, frais de scolarité, débouchés et insertion professionnelle ...

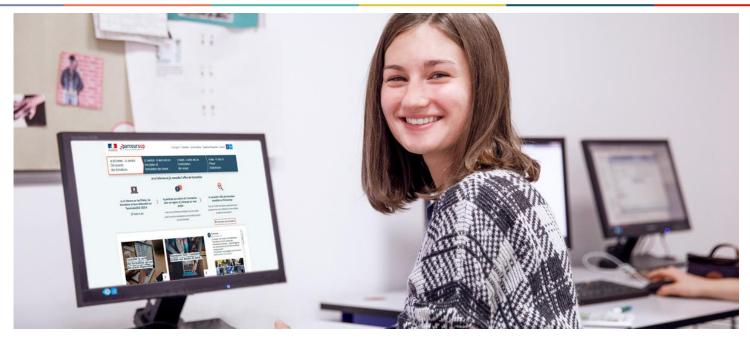
CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES



- à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux
- pour discuter avec les professeurs, professeurs principaux et les psychologues de l'Education nationale







Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier



18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023 Je m'inscris pour formuler mes voeux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieurs et aux salons d'orientation.

DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-voeux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 9 mars 2023: dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 6 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.



FÉVRIER - MARS

2° conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.





S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

- > Une adresse mail valide : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > L'INE (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Se créer un dossier spécial Parcoursup sur son PC où vous classez toutes les informations sur vos recherches et la documentation transmise par le lycée

Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

Les parents ou tuteurs légaux peuvent — »DOIVENT» -également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.





- Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire des sous-vœux pour certaines filières (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI…)
- Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité) :
 une réponse pour chaque vœu formulé
- La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle (elle ne connait pas les autres vœux formulés par les candidats)
- Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et qui l'intéressent davantage





LES VŒUX MULTIPLES

- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « Management commercial opérationnel » en France).
- > Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.





LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total)</u>:

- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale.
- Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale.

<u>A noter</u>: rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.





Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> <u>Il n'y a pas de secteur géographique</u>. Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

LES FORMATIONS - VŒUX MULTIPLES

BTS, BUT, classes prépa, DN MADE, DNA (diplôme national d'art), EFTS (Travail social) :

- > ils sont regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu
- > pour demander une spécialité de BTS, BUT, classe prépa ou DN MADE : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux dans cette spécialité
- > Remarque : la demande d'une classe prépa dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu

Exemple : vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux

DCG (diplômes de comptabilité et de gestion) :

- > ils sont regroupés à l'échelle nationale
- > Chaque établissement proposant un DCG correspond à un sous-vœu
- > Pour demander un DCG : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux

A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.





LES VŒUX MULTIPLES

<u>A noter</u> : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

- Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.
- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun.
- Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- Le concours commun des écoles vétérinaires

Exemple: VŒUX MULTIPLES

Les IFSI (instituts de formation en soin infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles)

- > Ils sont regroupés à l'échelle territoriale (au niveau de l'université)
- > Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements
- > Pour demander un établissement : vous formulez un vœu multiple correspondant un regroupement d'établissements. Chaque établissement correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.
- > A savoir : vous pouvez formuler 5 vœux multiples maximum

Exemples:

- vous demandez une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud qui comprend 3 instituts). Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les instituts que vous souhaitez parmi les 3 proposés.
- Vous demandez une formation au sein du regroupement de formations d'orthophonie de Nouvelle Aquitaine qui comprend 3 établissements. Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les établissements que vous souhaitez parmi les 3 proposés.

LES FORMATIONS -LES VŒUX MULTIPLES

Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

> Pour demander ces écoles vous formulez un vœu multiple pour un concours. Chaque école correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Le réseau des 7 Sciences Po/IEP qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)

> Pour demander ces IEP, vous formulez un vœu multiple pour le concours commun (constitué d'épreuves écrites). Chaque IEP correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Les EFTS (établissements de formation en travail social) sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale

> Pour demander un EFTS, vous formulez un vœu multiple par Diplôme d'Etat. Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.





FORMULER DES VŒUX MOTIVES

- > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- Pour des formations sélectives (Classes prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP…) et non sélectives (licence, PASS)
- > Conseil : Mettre au moins un vœu non sélectif dans l'académie de Grenoble

Notre conseil : diversifier ses vœux et éviter de n'en formuler qu'un seul





Les éléments transmis aux formations du supérieur

- le projet de formation motivé
- les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- la rubrique Activités et centres d'intérêt
- la fiche Avenir renseignée par le lycée
- Des informations sur votre parcours spécifique (sections européennes, internationales ...)

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :

- Année de première : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
- •Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)



Date limite pour formuler vos vœux > Jeudi 9 mars 2023

(23 h 59 heure de Paris)







Fin de la saisie des voeux le jeudi 9 mars 2023 23h59

Au-delà du 9 mars, les candidats ne peuvent plus entrer aucun vœu mais doivent finaliser leur dossier avec les documents demandés, et confirmer leurs vœux avant le 6 AVRIL 2023.





Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier :
 - > projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
 - > rubrique « préférence et autres projets »
 - > pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- Confirmer chacun de leurs vœux

Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné par la formation





AVRIL - MAI : EXAMEN DES CANDIDATURES PAR LES FORMATIONS

> Au sein de chaque formation, une commission d'examen des vœux, (référent pédagogique et professeurs) chargée de définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures

> Les critères généraux d'examen des vœux précisés sur chaque fiche de formation Parcoursup





LES ELEMENTS DU DOSSIER TRANSMIS A CHAQUE FORMATION

- >le projet de formation motivé
- les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- >la rubrique « Activités et centres d'intérêt », elle est à renseigner
- >la fiche Avenir renseignée par le lycée

- > Bulletins scolaires et notes du baccalauréat : (par le lycée)
 - •Année de première : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
 - •Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale





Le projet de formation motivé : c'est une mini lettre de motivation claire et concise qui doit être rédigée pour chaque vœu formulé par le candidat. Les vœux ne sont pas classés mais ils doivent être motivés. Le but principal du texte que vous allez écrire est de mettre en avant la relation entre vos centres d'intérêt, vos compétences et les attendus de la formation pour donner

envie aux responsables d'admission de la formation de vous choisir.

Conseil: Il ne doit pas dépasser 1500 caractères, soit environ 220/250 mots en police de caractère « calibri » taille 11, soit entre 10 et 15 lignes d'une page A4.

Vous devez l'écrire vous-même, ne recopiez pas des modèles sur Internet. Ecrivez vousmême votre/vos texte-s, vous n'en serez que plus convaincant. Adaptez le texte à la formation !! Pas de copier-coller incohérent ! Appuyez vous sur l'accompagnement du professeur principal, rédigez un brouillon en évitant les répétitions, les erreurs d'orthographe et de grammaire. Proposez lui à la relecture....





L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site Terminales2022-2023.fr

- → Accessible (à partir du 18 janvier 2023) à partir des fiches de formations concernées ;
- → Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- → Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : pas de transmission aux universités.

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 6 avril 2023 23h59 (heure de Paris).

La rubrique « préférence et autres projets »

Jusqu'au 6 avril inclus

Cette rubrique est composée de 2 parties distinctes qui doivent obligatoirement être renseignées pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles pour les commissions académiques (CAES) qui à partir du 1er juillet accompagnent les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

<u>IMPORTANT</u>: ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre le candidat durant la procédure et de mieux analyser ses motivations

La rubrique «Activités et centres d'intérêts»



Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.

Pix : Certification à prendre au sérieux





Activités et centre d'intérêts

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires





Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > Année de première: bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
- Année de terminale: bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre), notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)
- > Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés par le lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.





La fiche avenir renseignée par le lycée

- Pour chaque lycéen, une fiche Avenir est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à partir du 1er juin 2023



Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux > Jeudi 6 avril 2023

(23 h 59 heure de Paris)



1^{er} Juin 2023 > 13 Juillet 2023 Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 1er JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

JEUDI 15 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte. Jusqu'au 12 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.

MARDI 4 JUILLET



Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

À PARTIR DU 1er JUIN

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

JEUDI 13 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.









L'examen et l'évaluation des dossiers

- > Rappel : ce n'est pas l'algorithme de Parcoursup qui examine les dossiers, ce n'est pas non plus Parcoursup qui choisit votre affectation
- Au sein de chaque formation, une commission d'examen des vœux est constituée (référent pédagogique et professeurs). Elle est chargée de définir les critères d'examen des candidatures et d'évaluer les candidatures puis de les classer
- Certaines formations organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection

Rappel: Toutes les formations publient sur Parcoursup leurs critères généraux d'examen, c'est-à-dire ce que les enseignants réunis en commission d'examen des vœux prendront en compte pour examiner les candidatures.

Vous pouvez à tout moment consulter les critères utilisés en 2022 directement sur chaque fiche de formation

Parcoursup vous garantit la possibilité de demander à la formation dans laquelle vous n'avez pas été admis les motifs de la décision prise.







Le Dossier Social Etudiant est un dossier unique pour faire votre demande de bourse et/ou de logement CROUS en ligne. Pour remplir votre dossier, vous devez vous connecter sur www.messervices.etudiant.gouv.fr et fournir les informations et les documents justificatifs avant le 15 mai 2023.

https://www.parcoursup.fr/index.php?desc =bourses_aides_logement





Le statut de boursier de l'enseignement supérieur ouvre droit

- •à l'exonération du paiement des droits d'inscription universitaires dans les établissements publics
- •à l'exonération du paiement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
- •au bénéfice du repas à 1 Euro dans les restaurants universitaires



https://simulateur.lescrous.fr/







Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix





LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE DU 1er JUIN AU 13 JUILLET 2023

- > Les candidats consultent les réponses des formations dès le 1er juin
- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier.
- > Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu

réception des réponses et acceptation des propositions

A partir du 1^{er} juin 23

- Le 1er juin 2023 : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il doit répondre à TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse indiqués
- Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage

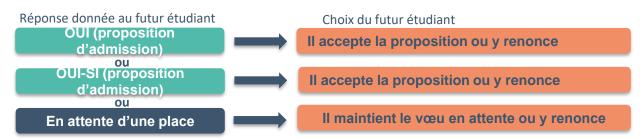
Gérer les réponses des formations

Le 2 juin 2022, chaque lycéen reçoit une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PASS) :



oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de réussite personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre aux propositions reçues

- > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :
 - par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
 - par notification sur l'application Parcoursup préalablement installée sur son portable
 - dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info: les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

- > L'application Parcoursup: réception sur son portable de toutes les notifications et alertes durant la procédure
 - elle sera téléchargeable avant le 1er juin sur Coogle





Comment répondre aux propositions reçues dans les DELAIS

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

A savoir:

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

Comment répondre aux propositions reçues

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions reçues

- >Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »
 - > il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
 - > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- >Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - > dès le 15 juin, il peut demander un conseil ou un accompagnement, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire.

<u>A savoir</u>: la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 <u>nouveaux</u> vœux dans des formations qui ont des places vacantes

L'EXEMPLE DE CHLOE ÉLÈVE DE TERMINALE

Chloé a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE CHLOE ÉLÈVE DE TERMINALE

☼ Le 5 juin, Chloé reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.



L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement choisi et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- Respecter la date limite indiquée.
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.





UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI A SEPTEMBRE

- > Dès le 2 juin : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, classe prépa, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement auprès du Psy En ou du PP pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire
- > Du 15 juin au 12 septembre : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles

 A savoir: Utile parfois de contacter début sept, les établissements de

A savoir: Utile parfois de contacter début sept, les établissements de formation car désistement pendant été :études étranger /santé,,,,

> A partir du 1er juin : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aident à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles





DES SERVICES ET DES CONSEILLERS TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE

Le numéro vert : 0 800 400 070 du lundi au vendredi de 10h à 16h

> La messagerie contact depuis le dossier candidat



> Les réseaux sociaux pour rester informé :





La demande de CESURE : mode d'emploi

- > Un lycéen peut demander une césure : suspension temporaire d'une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet...
 - >Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
 - >Demande de césure à faire lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
 - L'établissement prend connaissance de la demande de césure uniquement au moment où le lycéen effectue son inscription administrative
 - >Dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour savoir comment déposer sa demande de césure
 - >La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de sa bourse pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure sans repasser par Parcoursup





DES CONSEILS POUR BIEN SE PREPARER

- Prendre connaissance du calendrier 2023, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- Ne pas attendre la dernière minute pour préparer son projet d'orientation : explorer le moteur de recherche des formations, consulter les fiches des formations qui vous intéressent
- Echanger au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres avec les enseignants et responsables du supérieur : salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes
- Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 18 janvier 2023 et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre votre dossier
- Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, pensez à diversifier vos vœux en consultant les informations disponibles sur Parcoursup.fr et évitez de ne formuler qu'un seul vœu





DES CONSEILS POUR BIEN SE PREPARER

> Préparer les éléments pour s'inscrire et renseigner les coordonnées des représentants légaux pour un meilleur suivi

> Aborder la phase d'admission sereinement, mais avoir finalisé son ordre des voeux pour ne pas être pris au dépourvu,





Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- Le numéro vert (à partir du 18 janvier 2023) : 0 800 400 070
- La messagerie contact depuis le dossier Parcoursup
- S'abonner sur les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook) pour suivre l'actualité de Parcoursup